



AVIS D'APPEL INTERNATIONAL A LA PRESELECTION N°02/2023 POUR LE RENOUELEMENT ET L'ELARGISSEMENT DU FICHIER FOURNISSEURS DES CEREALES (BLE TENDRE, BLE DUR, ORGE ET RIZ), LEGUMES SECS (POIS CHICHES, HARICOTS, LENTILLES.....) ET SEMENCES (DE CEREALES ET LEGUMES SECS) DE L'OFFICE ALGERIEN INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES (OAIC-EPIC).

Dans le cadre du renouvellement et l'élargissement du fichier fournisseurs, l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC-EPIC) lance un avis d'appel international à la présélection pour le renouvellement et l'élargissement de son fichier fournisseurs des céréales (blé tendre, blé dur, orge et riz), légumes secs (pois chiches, haricots, lentilles...) et semences (de céréales et légumes secs).

Cet avis d'appel à la présélection s'adresse aux opérateurs organisés sous forme de sociétés commerciales exerçant en qualité de producteurs exportateurs ou de fournisseurs habituels (traders) des produits suscités ayant une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine (appuyés par des documents justificatifs tels que attestations de bonne exécution ou autre documents), non inscrits dans la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Les opérateurs figurant actuellement dans le fichier fournisseurs de l'OAIC doivent également se conformer aux dispositions du présent avis d'appel à la présélection.

Pour les nouvelles sociétés ou filiales, les candidats doivent également justifier leur appartenance à la société mère.

Les candidats au présent avis d'appel à la présélection sont tenus de transmettre, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la première publication du présent avis dans la presse nationale, leurs dossiers de candidature constitués par les pièces et documents suivants :

- Le statut de la société.
- Le registre de commerce.
- La liste des principaux administrateurs.
- La liste des principaux actionnaires.
- La situation fiscale de la société dans le pays où se trouve son siège social (ou document justifiant la non imposition).
- Le bilan comptable certifié des deux derniers exercices.

Tout autre document pouvant aider l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC/EPIC) à mieux identifier l'opérateur et apprécier ses capacités et ses qualifications.

Ces documents doivent être établis par les autorités compétentes et authentifiés par les services consulaires algériens. Ils doivent être fournis en copies originales avec traduction officielle en langue arabe, française ou anglaise.

Le dossier de candidature doit être inséré dans une enveloppe comportant la mention :

Avis d'appel international à la présélection n°02/2023, pour le renouvellement et l'élargissement du fichier fournisseurs des céréales, légumes secs et de leurs semences de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC-EPIC)

Les dossiers doivent être déposés à l'adresse suivante :

**« Office Algérien Interprofessionnel des Céréales »,
sis à 05, rue Ferhat Boussaad (Ex : Meissonnier), Alger**

La date du dépôt des dossiers est fixée à soixante (60) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse nationale.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de la présélection sera prolongée.